

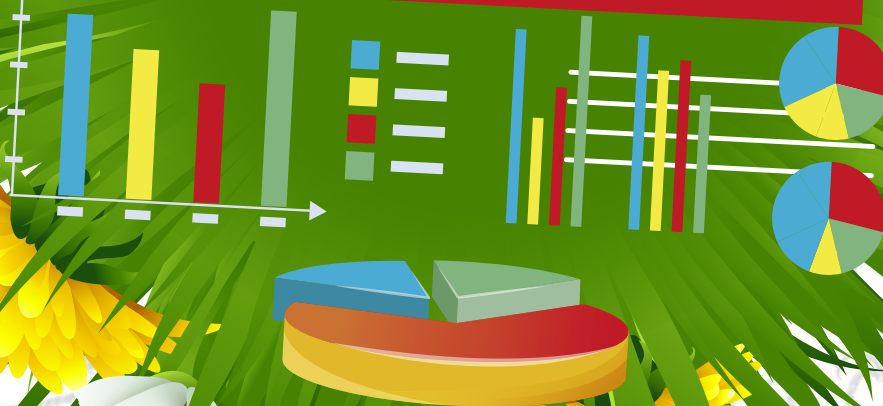
Le Breuil

Bulletin d'informations municipales

www.lamure.fr

Budget 2021

Maîtrise et ambition



Ces jours meilleurs que nous attendons !



ÉRIC BONNIER
Maire de La Mure

Voilà déjà un an que la nouvelle équipe est installée, un an que la crise sanitaire oriente certaines de nos actions et perturbe la vie quotidienne de chacun. Nous avons dû prendre régulièrement des mesures et décisions répondant aux directives nationales visant à préserver la santé de nos administrés ; c'est ainsi que **le centre de vaccination fonctionne à La Mure depuis le 21 janvier** pour contribuer à cet objectif de vacciner un maximum de personnes. C'est probablement le seul moyen qui nous permettra de retrouver au plus vite une vie normale et cette convivialité qui nous manque tant.

Je comprends les inquiétudes et je les partage. Cette période de restrictions est longue et joue indéniablement sur le moral de tous.

La vie municipale continue néanmoins et nous avons voté fin mars les budgets primitifs avec l'inscription **de beaux programmes d'investissements grâce à un très bon résultat excédentaire sur l'année 2020.**

Nous proposons à cet effet de dédier les pages centrales de ce numéro du « Breuil » aux éléments budgétaires pour présenter les investissements envisagés et rappeler certains points sur les finances communales.

Pour le territoire, c'est bien sûr **le redémarrage de notre Petit Train** qui sera sous les projecteurs, perçu comme un événement majeur pour le tourisme en Matheysine et sur le département de l'Isère. Les différents chantiers sont achevés, les derniers aménagements sont au stade des finitions, les essais ont commencé fin avril. Tout sera prêt pour le « top départ » dès que l'autorisation d'ouverture sera accordée.

Nous espérons tous une belle saison, en espérant que les efforts collectifs seront récompensés, avec une levée progressive des mesures sanitaires et la possibilité d'envisager de prochaines animations... un pas vers ces jours meilleurs que nous attendons impatiemment.

« Nous espérons tous une belle saison. »

CCAS de La Mure

Un Espace France Services... À l'échelle du Territoire



Le CCAS de La Mure a officiellement été labellisé en décembre 2020 « Espace France Services » par la préfecture de l'Isère. La mise en place du réseau France Services fait écho aux volontés de rapprocher le service public des usagers, en proposant des guichets uniques de proximité regroupant sur un même site plusieurs administrations.

L'objectif est de proposer une offre élargie de services au public, au plus près des territoires en particulier dans les zones rurales.

Le CCAS de La Mure accueille l'Espace France Services.

Ces guichets des Espaces France Services sont pensés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle, en délivrant **une offre diversifiée de prestations** : des informations de premier niveau (réponses à des questions et aides aux démarches administratives...), un accompagnement au numérique, une aide aux démarches en ligne, des conseils pour la résolution de cas plus complexes en partenariat avec des correspondants au sein des réseaux et organismes partenaires...



Travaux réalisés en début d'année dans les locaux.

Au niveau du CCAS de La Mure, des travaux d'aménagements spécifiques ont été réalisés en début d'année en vue d'améliorer l'accueil du public : création d'une banque d'accueil pour PMR, un nouvel espace bureau multifonctions, réorganisation des bureaux de permanences, installation de portes automatiques.

Deux ordinateurs et deux imprimantes-scanners sont à disposition, permettant aux usagers de consulter leurs dossiers (CAF, Pôle Emploi...) et leurs boîtes mail.

Ce sont **28 000 € de travaux et 7 500 € de mobilier** qui ont été financés à la fois par le budget général de la commune et le budget du CCAS, avec une subvention de l'Etat à hauteur de 6 000 €.



Des portes automatiques ont été installées pour l'accessibilité.

Dès la labellisation, les agents du CCAS ont participé à des formations pour se familiariser avec les démarches administratives et outils numériques des organismes publics partenaires : **CPAM – CARSAT – CAF – DGFIP – Pôle Emploi – MSA – La Poste – Ministère de l'Intérieur – Ministère de la Justice.**

Le CCAS de La Mure est devenu officiellement Espace France Services de la Matheysine... au service des habitants de notre territoire.

Binette...



Dorian Ternois, volontaire en service civique.

Un service civique comme médiateur numérique !

En temps partagé avec la Maison du Département, Dorian TERNOIS (22 ans), volontaire en service civique, assure la fonction de **médiateur numérique au CCAS** afin d'aider les personnes dans leurs démarches administratives en ligne et les accompagner pour l'utilisation de tout outil numérique. Sa mission de 6 mois s'inscrit pleinement dans le lancement de l'Espace France Services.



**Pour
contacter
le CCAS**

Tel : 04 76 81 53 20

Adresse mail dédiée :
matheysine@france-services.gouv.fr

CCAS
ccaslamure@orange.fr

Une convention avec l'AFIPH



Signature de la convention en février 2020.

Il y a un an, le 25 février 2020, une réception était organisée à l'Hôtel de Ville afin d'officialiser **un partenariat entre les services municipaux et l'AFIPH** (Association Familiale de l'Isère pour Personnes Handicapées).

Une convention a ainsi été signée par le maire, Eric Bonnier, et le directeur de l'AFIPH, Frédéric Leblanc, en présence des **services de la ville de La Mure** (Direction Générale, CCAS, Ressources Humaines, Services Techniques) ainsi que de nombreux **travailleurs et encadrants de l'ESAT** (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) situé sur notre territoire. Cette convention a pour objet de déterminer les besoins et attentes de chacune des parties, de définir les relations entre les deux établissements et de préciser les modalités pour organiser des **mis en situation professionnelle en milieu ordinaire de travail** pour des personnes handicapées. Grâce à ce partenariat, des travailleurs de l'ESAT peuvent ainsi effectuer des stages ou être embauchés sous contrats dans différents services de la ville pour découvrir et se familiariser avec des conditions normales de travail au côté des agents de notre collectivité. Avec la crise sanitaire et les incertitudes quant à l'organisation du travail sur le printemps 2020, l'accueil de ces premiers travailleurs a dû être reporté ; mais depuis le mois de janvier dernier, le partenariat a pu se concrétiser en accueillant un stagiaire ainsi qu'un jeune travailleur rémunéré par la ville dans le cadre d'un contrat de mise à disposition. L'opération pourra se renouveler en fonction des besoins de la commune et des demandes de l'AFIPH.

Permanences du délégué du Procureur à la Mure



Signature de la convention le 30 mars 2021.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la justice de proximité, des **permanences d'un délégué du Procureur** se tiennent en mairie de La Mure un mardi par mois à compter du mois d'avril dans la salle du Conseil municipal. Il s'agit de permanences

d'une demi-journée et **sur convocation**, pour des rappels à la loi, régularisations de situations, réparations de dommages... suite à des incivilités, délits mineurs, troubles à l'ordre public et petites infractions commis sur le territoire. Afin de formaliser cette mise à disposition des locaux, une convention a été signée le 30 mars dernier en mairie, entre le **Procureur de la République Eric Vaillant**, et le **Maire de La Mure Eric Bonnier**. Cette rencontre a permis au Procureur de rappeler le but de ces permanences et l'impact qu'elles pourront avoir sur les personnes convoquées dans le cadre de mesures alternatives à des poursuites. Pour assister à cette signature, étaient présents des élus murois, la Directrice Générale des Services, la Police Municipale et des représentants de la Gendarmerie. Le Procureur était notamment accompagné d'un de ses délégués, Michel Hochart, qui assurera une partie des permanences à La Mure. *"Le développement d'une justice de proximité doit se traduire par une réponse rapide à la petite délinquance, aussi proche que possible du lieu de commission des faits ou des dommages causés par ces infractions"*, a précisé le Procureur.

Le périmètre de la population concernée est calqué sur le territoire d'intervention de notre gendarmerie.

LA MURE EN ACTIVITÉS

SECOURS POPULAIRE – COMITÉ DE LA MURE



Les bénévoles du Secours Populaire, Comité Murois.

Présent sur la commune de La Mure depuis 1974, le Secours Populaire intervient par le biais de diverses formes d'aides pour accomplir **sa mission principale d'assistance à toutes les personnes démunies**.

Cette mission se décline sous la forme d'aides alimentaires ou vestimentaires, d'aides aux vacances, d'aides pour le maintien au logement, mais aussi pour l'accès au sport ou à la culture.

Dans un principe visant à refuser le total assistanat, il est toujours demandé une participation même symbolique (financière ou physique) de la part du bénéficiaire, et rappelons que les aides sont un complément après avoir effectué toutes les démarches auprès des instances publiques.

En cette période de crise sanitaire, **la priorité est donnée à l'alimentaire** et aux urgences au niveau vestimentaire, en partenariat avec la Vestiboutique de la Croix Rouge.

Sur ce volet alimentaire, le Secours Populaire travaille avec le FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis), organise des ramassages dans les grandes surfaces et en fin de marché hebdomadaire pour les invendus.

Pour les vacances, des actions sont menées pour les colonies des enfants, pour des séjours seniors... ainsi que pour les familles, avec des aides financières ou un accompagnement aux démarches, pour des foyers réunissant évidemment les critères d'éligibilité.

Le comité de La Mure est actuellement placé sous la responsabilité de **Mme André Boudet**, mandatée par le directeur général de la Fédération Iséroise ; elle est accompagnée d'**une dizaine de bénévoles actifs**.

À noter que le comité recherche aussi des bénévoles familiers avec l'outil informatique et capables de piloter des actions.

Actuellement, **une centaine de familles** bénéficient régulièrement de l'action du Comité local, représentant environ 200 personnes aidées, sur le **territoire de la Communauté de Communes de la Matheysine**. Les permanences ont lieu dans les locaux du Secours Populaire - **Place Saint Pierre Julien Eymard**

Mardi	10h00 à 11h00
Mercredi	10h45 à 11h30 12h45 à 17h00

Contact et renseignements
04 76 30 46 23

Livraisons possibles pour des personnes sans véhicules ou présentant des problèmes de santé.

Le déneigement, comme

Nous sortons de la saison hivernale et de ses épisodes neigeux pour laisser la place aux beaux jours et au retour de la douceur printanière. Néanmoins, chaque année, le déneigement des axes de circulation et des espaces publics suscite de nombreuses questions et remarques de la part de la population.

Il faut savoir que le déneigement dans une commune de montagne comme la nôtre représente une organisation parfois insoupçonnée et une mise en œuvre de moyens considérables pour répondre au mieux aux attentes des usagers et des administrés en matière de sécurité, de mobilité et de confort.



Pour anticiper les missions de chacun, **du mois de novembre jusqu'à mi-avril**, un planning de « déneigement » précis est instauré faisant figurer pour chacune des semaines : les rôles de chaque agent des services techniques, le suivi météo, le déclenchement de l'alerte, le personnel d'astreinte, les circuits de chaque véhicule sur 6 zones identifiées...

Parallèlement, sur cette même période et quelles que soient les conditions météorologiques, **une patrouille constituée de 2 agents est présente sur le terrain de 4h00 à 9h00, 7 jours sur 7, y compris les jours fériés.**

En cas de chutes de neiges nécessitant le déclenchement des interventions pour un déneigement : les véhicules équipés d'étraves interviennent **d'abord sur les zones et axes prioritaires pour la sécurité et la circulation** ; viennent ensuite les voies plus petites, les places, parkings et cheminements piétons périphériques.

Avec près de 40 km de rues au total sur La Mure, tout ne peut être déneigé de manière simultanée et il faut bien comprendre qu'en cas de chutes abondantes, ni les agents ni les véhicules ne peuvent se dédoubler pour traiter en un temps record **tous les cas particuliers.**

De même, tous les cheminements piétons ne peuvent être déblayés en même temps partout dans la ville en quelques heures... il est parfois compliqué de le faire comprendre à certains habitants !

L'objectif est de garantir globalement aux personnes la capacité à se rendre à leur travail et de pouvoir circuler par **le dégagement prioritaire des rues...** et non des trottoirs (ces derniers sont traités sans caractère d'urgence).

Rappel : les services municipaux interviennent **essentiellement sur les voies communales.** Les routes départementales et nationales (même dans la ville) sont quant à elles déneigées par les services du Département et de l'Etat.

Un rappel toujours utile :

Les chutes de neige ne suivent pas un calendrier, l'ensemble des équipes techniques s'active de jour comme de nuit pour y faire face ; alors pour ceux qui maugréent quand un bourrelet de neige se trouve devant leur domicile plutôt que devant celui du voisin, en s'offusquant de devoir intervenir pour déblayer leur trottoir ou sortie de garage, il faut rappeler une bonne fois pour toute que **nous sommes en Matheysine !** 



Nouveau véhicule Lindner équipé pour le salage et le déneigement.

nt ça fonctionne ?



En chiffres

560 heures d'intervention
de déneigement ce dernier hiver

420 tonnes de sel par an
pour un montant de 37 000 €...
et du sel spécifique pour les surfaces
en béton désactivé (7 500 €)

1 véhicule petit Lindner
pour le centre-ville (acquisition 138 000 €)

1 véhicule grand Lindner
pour les grandes artères (acquis en
octobre 2020 pour 186 000 €)

1 tracteur Valmet
pour les extérieurs de ville
(en location 15 000 €/an)

2 microtracteurs
pour les trottoirs et les cheminements
piétons

1 fraise à neige

20 agents techniques
(déneigement mécanique ou manuel)

.....

**Pour chaque sortie de déneigement,
ce sont 7 personnes dans les engins.**

.....

**Chaque tournée représente une
durée de 4 heures pour dégager les
rues.**

À savoir

La conjonction immédiate de la neige et d'un froid glacial rend l'usage du sel inopérant. C'est pourquoi le salage n'est pas systématique lors du passage des chasse-neige.

De même, nos services ont recours à l'utilisation d'un sel spécifique sur les trottoirs en béton désactivé : nous vous demandons de ne pas utiliser de sel classique sur ces surfaces afin de préserver le revêtement sur du long terme.

Le sel utilisé par nos services sur les bétons désactivés répond à des caractéristiques particulières, il est doté d'un effet hygroscopique très important avec une action rapide efficace jusqu'à -28°C.

ooo Nous ne sommes ni sur la Côte d'Azur, ni dans une communauté urbaine, et malgré la meilleure volonté, **il n'est toujours pas possible de traiter le flocon avant qu'il n'ait effleuré le sol.**

A cet égard, **il est demandé à tous de faire preuve du plus grand civisme** en prenant parfois quelques minutes supplémentaires pour déneiger devant les sorties privatives plutôt que de prendre son téléphone pour exiger une intervention sans délai des services municipaux.

Nous comptons sur votre compréhension.



Nous profitons de cette publication pour remercier l'investissement et le travail des agents techniques qui assurent les astreintes dans le cadre du déneigement de la ville et qui répondent présent lorsqu'il faut intervenir la nuit, les week-ends et les jours fériés.



Focus sur les budgets 2021...

Les budgets conditionnent le fonctionnement des services communaux, fixent la limite des enveloppes pour chaque thématique de la vie municipale... Ils permettent de procéder à des arbitrages budgétaires pour établir chaque année et à plus long terme les orientations de la ville en termes d'investissements et de projets à mener.

La Mure dispose d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes (Eau, CCAS, Pôle d'Animation, Affaires Scolaires) sur lesquels elle s'appuie de manière rigoureuse, en maîtrisant ses dépenses, et sans augmenter les taux communaux d'imposition pour ne pas grever le porte-monnaie de ses administrés.

Comment se porte le budget de La Mure ?

Le Budget principal 2021 de la ville a été voté en séance du Conseil municipal le 22 mars dernier :

FONCTIONNEMENT

6 584 706 €

INVESTISSEMENT

2 624 871 €

Le « Budget consolidé »... montant total avec les budgets annexes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	6 584 706 €	2 624 871 €	9 209 577 €
EAU	693 655 €	1 045 950 €	1 739 605 €
CCAS	136 119 €	25 192 €	161 311 €
PAM	113 401 €	0 €	113 401 €
AFFAIRES SCOLAIRES	68 356 €	0 €	68 356 €
TOTAL	7 596 237 €	3 696 013 €	11 292 250 €

... c'est donc une somme de près de 11,3 millions d'euros qu'il faut gérer cette année.

Un point sur la dette de la commune

Les deux derniers emprunts ont été souscrits il y a cinq ans pour un montant total de 2,5 millions d'euros sur 20 ans à taux fixes. Ils ont permis de laisser à la ville une capacité de financement pour réaliser de nombreux investissements dans diverses thématiques de la vie municipale.

Avec ces derniers emprunts, **le montant de l'annuité par habitant** reste très inférieur à celui à la moyenne nationale pour les villes d'une même strate (5 000 à 10 000

habitants) ; **idem pour l'encours de la dette** qui est tombé en 2020 en dessous de la moyenne nationale des villes de même strate.

Le taux d'endettement de la ville de La Mure en 2021 s'établit ainsi à **52,88 %**, contre 70,05% pour la moyenne nationale des villes de même strate !

Il est le gage d'une gestion saine de l'argent public et d'une certaine solidité financière.

LA MURE	2021	MOYENNES NATIONALES (PUBLIÉES EN 2019)
ENCOURS TOTAL DE LA DETTE	3 316 064 €	
ANNUITÉ DE LA DETTE	451 523 €	
ANNUITÉ PAR HABITANT	87,88 €	
ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT	645,40 €	

Crise sanitaire ... restons prudents !

Afin de faire face à des coûts exceptionnels (aménagements spécifiques, équipements de protection...) liés à cette crise sanitaire qui perdure depuis plus d'un an, une somme de 40 000 € est inscrite au budget primitif 2021 en « dépenses imprévues ».

Cette somme est moins importante qu'en 2020 puisqu'un certain nombre d'équipements de protection (équipements fixes et durables) ont été acquis et installés par la ville en 2020.



... Et la Fiscalité ?

Pas d'augmentation, mais une explication nécessaire

A l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, la municipalité a rappelé la volonté de ne pas modifier les taux des taxes communales pour 2021 **en reconduisant les mêmes taux que ceux votés en 2020.**

Sur ces dernières années, les taux communaux n'ont pas évolué avec néanmoins une baisse de 0,5 points du taux de la Taxe Foncière sur le Bâti en 2016.

■ Dans le cadre de la réforme visant à supprimer la **Taxe d'Habitation** pour les résidences principales : étant donné que les taux sont figés depuis 2019 pour les biens pleinement assujettis à cette taxe (résidences secondaires), le législateur a demandé de ne plus voter à partir de 2021 de taux communal pour la taxe d'Habitation (**9% à La Mure**). **Seuls sont donc votés les taux pour les taxes Foncières (Bâti et Non-Bâti).**

■ **Une nouveauté pour 2021** : le législateur a demandé que le taux communal (29 % en 2020) pour la **taxe Foncière sur**

le Bâti soit modifié en intégrant à ce dernier le taux départemental de 15,90% : une opération qui **ne modifiera pas le montant total de cet impôt pour le contribuable** étant donné que ce taux de 15,90% disparaîtra pour la part départementale. **Ce calcul s'applique pour toutes les communes.** Il revient donc à la commune de prélever la taxe Foncière sur le Bâti qui correspondait précédemment à **la part communale et à la part départementale.**

C'est ainsi qu'un taux de **TF sur le Bâti de 44,90%** (29 % + 15,90 %) **est appliqué à partir de 2021.**

Au vu de ces éléments, **les taux communaux pour l'année 2021 ont été votés comme suit :**

Taxe Foncière sur le Bâti : 44,90 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 50 %

Dans le budget 2021, c'est un **montant de 3 793 912 € qui est ainsi inscrit** au chapitre « Impôts et Taxes » des recettes de fonctionnement.

Que représente la masse salariale des services municipaux ?

Les charges engendrées par la masse salariale représentent une ligne financière importante dans le budget de fonctionnement de la collectivité.

➔ Il est essentiel de **veiller de très près à la maîtrise de cette dépense** afin de respecter les objectifs fixés pour la gestion du personnel et de ne pas dépasser l'enveloppe inscrite dans la ligne budgétaire correspondante.

La ville de La Mure a évolué et a su s'adapter aux besoins, avec de nouvelles contraintes, de nouvelles compétences, de nouveaux équipements...

Evolution des effectifs en 5 ans

- **2015** : **100 agents** représentant **78.23** équivalents temps plein
- **2020** : **94 agents** représentant **74.94** équivalents temps plein

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2020	NOMBRE	CATÉGORIES		
		A	B	C
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	12	1	3	8
ACTION SOCIALE, PETITE ENFANCE, SERVICES SCOLAIRES	22	1	2	19
CULTURE ET ANIMATION	19	0	12	7
SÉCURITÉ	3	0	0	3
SERVICES TECHNIQUES + HYGIÈNE & PROPRETÉ	36	1	0	35
SPORT ET JEUNESSE	2	0	1	1
TOTAUX	94	3	18	73
POURCENTAGE	100 %	3,19%	19,15%	77,66%

Prévisions pour les « **Charges de personnel** » en 2021 :

2 925 000 € inscrits en dépenses de fonctionnement.

L'Opération de Revitalisation des Territoires est lancée pour La Mure

Rappelons que La Mure s'est engagée en 2020 dans le dispositif national d'ORT, en partenariat avec la Communauté de Communes et l'Etat. Ces **Opérations de Revitalisation des Territoires**, ont pour objet la mise en œuvre d'un projet global destiné à moderniser le parc de logements ainsi que des locaux commerciaux et artisanaux, et procéder à des aménagements urbains sur un périmètre défini. Plus globalement, le dispositif vise une requalification du tissu urbain pour créer un cadre de vie attractif, propice au développement à plus long terme du territoire.

Pour La Mure, c'est le **centre-ville historique** qui est ciblé par ce dispositif ; des « fiches actions » spécifiques ont été retenues sur deux axes principaux fléchés par la municipalité :

- 1) **Le patrimoine et l'habitat dans le centre ancien,**
- 2) **La sauvegarde du petit commerce.**

Cette opération aura des répercussions sur les budgets de la ville :

■ Un **montant de 10 000 €** est prévu cette année sur le budget du CCAS pour le financement d'études réalisées par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.

■ Un **Chef de projet** est en cours de recrutement pour piloter cet ORT sur la durée du mandat.

■ De **futurs investissements** seront programmés par la ville pour obtenir des financements ciblés dans le cadre de ce dispositif.



Les investissements de 2021

Sur le budget général 2021, ce sont plus de 2,6 millions qui sont inscrits cette année en faveur de l'investissement sur la commune de La Mure.

Avec 384 000 € en remboursement de capital d'emprunts, et 150 000 € d'opérations comptables, c'est un montant dépassant les 2 millions d'euros qui sera directement consacré en 2021 pour les travaux, réalisations, acquisitions, aménagements... mêlant des plans pluriannuels par thématiques,

des opérations récurrentes, et de nombreuses opérations nouvelles.

Sans que la liste soit exhaustive, nous proposons dans ce dossier de présenter une partie des investissements qui seront réalisés cette année sur la commune avec leur montant inscrit sur les lignes de l'exercice budgétaire en cours.

NB : pour certains projets, il s'agit du reliquat restant à payer en 2021 pour des chantiers commencés et en partie financés sur l'année précédente.

Les projets structurants

Aménagement de l'entrée nord	43 287 €
Stationnement entrée nord	8 794 €
Aménagement piste cyclable entrée nord	6 383 €
Aménagement bords de Jonche (gare)	180 000 €
Réfection MAB et Centre aéré	244 600 €
Aménagement quai bus av. de la République	276 934 €
Création parking abords de la gare	114 000 €
Projet ORT	25 000 €
Requalification ancienne gendarmerie (étude projet)	15 000 €
Travaux toiture et isolation école des Bastions	120 000 €



Les quais-bus avenue de la République.



Un nouveau parking municipal aux abords de la gare.



Projet de réfection des toitures et d'isolation des combles à l'école des Bastions.

Des dépenses engagées

Travaux de voirie	114 186 €
Achat minibus	27 400 €
Réseau eau pluviale rue des Alpes	230 000 €
Achat véhicule déneigement	37 200 €
Signalétique	2 590 €
Développement numérique – Ville connectée	8 227 €
Aménagement Espace France Services	25 750 €
Covid-19	3 248 €
Eclairage public	9 000 €
Téléphonie	6 240 €
Acquisition de terrains	3 500 €
Révision du PLU	20 000 €

Des dépenses obligatoires

Etudes de projets et relevés topographiques	9 831 €
Vidéoprotection / fibre optique	67 885 €
Enfouissement ErDF	17 113 €
Programme ravalement des façades	14 521 €
Travaux boulevard contournement	110 562 €
Fibre optique départementale	22 000 €

Les enveloppes des Plans Pluriannuels (PPA) sont instaurées depuis plusieurs années dans divers secteurs de la gestion municipale, offrant ainsi une réelle souplesse d'utilisation pour le financement d'investissements programmés ou pour faire face à des urgences au cours de l'exercice. Sur les 17 PPA définis par thématique de la vie municipale, c'est un montant de **222 915 €** qui est inscrit cette année au budget d'investissement.

Programme d'investissement pour le Budget de l'Eau 2021

Il est d'usage de dire que « l'eau doit payer l'eau ! » Cela signifie que le budget général de la commune ne peut abonder ce budget annexe, et que seules les recettes inhérentes à ce budget (facturation des consommations aux abonnés, subventions d'investissements et emprunts) permettent d'assurer l'entretien annuel du réseau, le fonctionnement administratif et les travaux en faveur de l'acheminement, du stockage et de la distribution de l'eau potable.

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE EST UN **BUDGET AUTONOME** DONT LES DÉPENSES NE PEUVENT ÊTRE COUVERTES QUE **PAR LES RECETTES GÉNÉRÉES PAR LA VENTE D'EAU** AUX ABONNÉS ET PAR LES SUBVENTIONS PUBLIQUES OBTENUES EN FAVEUR DES PROJETS D'INVESTISSEMENT.

2021

FONCTIONNEMENT
693 655 €

INVESTISSEMENT
1 045 950 €



Captages de Rif Bruyant.

Avec un emprunt d'un million d'euros souscrit en 2019, la ville de La Mure s'est donnée une capacité d'investir de manière forte et à court terme pour entreprendre de nombreux chantiers dans la thématique de l'eau potable.

C'est un choix assumé qui permet d'effectuer d'importants travaux sur un court terme, avec des annuités de remboursement largement supportables pour le budget de l'eau.

DE CE FAIT, LA MUNICIPALITÉ CONFIRME SA VOLONTÉ DE NE PAS AUGMENTER LE TARIF COMMUNAL DU M3 D'EAU.

Les investissements inscrits en 2021 au budget de l'eau :

Changement de branchements plomb	68 200 €
Renouvellement de branchements divers	30 000 €
Borne de puisage	6 000 €
Modernisation du réseau	371 608 €
Changement des compteurs	239 230 €
Rénovation réseau rue des Alpes	28 000 €
Changement de conduite Av. des Plantations	150 000 €
Captage de Rif Bruyant	80 000 €
Etude sur réservoir de Cimon	808 €

... 973 846 € de travaux et études inscrits au budget d'investissement 2021.

Information pratique

Le paiement des factures d'eau est possible par **prélèvement automatique... cela est même conseillé.**

Le service de l'eau incite les abonnés à faire les démarches pour la mise en place de leur règlement par prélèvement. Chaque facture semestrielle sera alors payée en quatre fois.

De nombreux impayés (souvent des oublis) sont encore observés ; ils impactent de manière non négligeable les recettes du budget de l'eau.

Etant donné le montant cumulé des impayés avant procédures de recouvrement, des travaux peuvent alors être reportés et cela jouent en défaveur de tous les consommateurs.

Faites le bon geste, passez au prélèvement !!

AIDE À L'IMPLANTATION... OÙ EN EST-ON ?



Les deux derniers établissements ayant obtenu l'aide en 2021.

En vue de sauvegarder le commerce de proximité, de préserver la diversité de l'activité commerciale et d'encourager l'implantation de nouveaux commerces dans le cœur de ville, l'aide à l'implantation d'entreprises commerciales ou artisanales avec vitrine a été instaurée par la municipalité en 2019.

Cette aide communale, originale et novatrice, s'inscrit comme un soutien financier direct au fonctionnement de l'entreprise en participant au loyer du bail commercial sur une durée pouvant aller de 12 à 18 mois à compter de la date d'ouverture.

9 535 € ont été versés en 2020.

Une ligne de 20 000 € est inscrite au 2021.

Quatre nouveaux dossiers ont été dernièrement demandés et sont en attente de retour ou d'instruction... et d'autres suivront.

Où en est-on depuis son lancement ?

Le dispositif fonctionne bien...

9 établissements ont d'ores et déjà obtenu cette aide :

2019 :

Miss Nails, Charlotte Lecaplain, 33 rue des Fossés

2020 :

Avangarde Store, Elodie Lahieyte, 25 rue Jean Jaurès

Sport Matheysine, Cyril Aubry, 6 rue des Fossés

Restaurant Effe, Mine Sert, 53 rue du Breuil

Evasion Zen, Leslie Valero, 17 rue des Fossés

Epi'Vrac, Cédric Fagot et Jenna Coppolani, 7 place Pasteur

Tacos Corner, Loris Saddaoui, 9 place Dr Béthoux

2021 :

Garage du Plateau, Pierre-Etienne Reynaud, 724 av. du 22 août 1944

Mon Marché Oriental, Cansu Tosun, 33bis av. Chion Ducolet

LE CENTRE DE VACCINATION À LA MURE



L'équipe médicale le jour de l'ouverture du centre.

Géré par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du sud-Isère (CPTS), le centre de vaccination de la Mure fonctionne depuis le 21 janvier dans les locaux de la Maison des Associations et du Bénévolat (M.A.B).

La ville de La Mure avait aussitôt répondu aux besoins en mettant à disposition les lieux, du matériel et du personnel d'entretien pour installer ce centre et permettre son ouverture au plus vite.

Avec 100 doses hebdomadaires au départ pour monter progressivement jusqu'à 350 en avril : 3 200 doses avaient été administrées mi-avril, représentant plus de 2000 patients ayant reçu au moins la première injection du vaccin.

Les créneaux d'ouverture ont pu évoluer en fonction du nombre de doses obtenues d'une semaine à l'autre avec une démarche de départ consistant à prendre attache auprès de son médecin traitant pour s'inscrire sur le centre de La Mure.

Les choses évoluent à partir de début mai : les inscriptions pourront dorénavant se faire par les particuliers directement sur la plateforme doctolib.fr avec un accroissement des plages horaires pour atteindre 5 jours d'ouverture par semaine d'ici la mi-mai.

En un même temps, il est prévu une montée en puissance, avec 450 doses hebdomadaires début mai et l'objectif d'un rythme de croisière fixé à 650 doses aux alentours du 15 mai.

A partir de cette date, la ville de La Mure et la C.C.M. proposent de recruter des étudiants en « jobs d'été » afin de soutenir le fonctionnement du centre de vaccination au niveau de l'accueil et des démarches administratives (mise à disposition de deux jeunes sur chaque mois).

La collectivité et les professionnels de santé ont su en permanence faire preuve de réactivité depuis un an, pour trouver des solutions et s'adapter aux directives dans cette crise sanitaire ! Un grand merci à tous ces professionnels.

Centre de vaccination de La Mure, MAB, 56 Bd Dr Ricard
N° « vaccination » du Département : 04 76 00 31 34

Concernant les populations éligibles par catégories d'âges : suivre les informations données au niveau national (celles-ci peuvent régulièrement évoluer).

INFORMATION DES SERVICES : QUELQUES RAPPELS UTILES !

APPLICATION POLITEIA



Gardons le lien... recevez des informations de la ville **en téléchargeant l'application Politeia France**. L'Application "Politeia France" a

évolué afin de proposer une nouvelle interface graphique et permettre l'accès à de nouvelles fonctions. À cet effet, une mise à jour de votre application ou une nouvelle installation ont été nécessaires en début d'année pour les abonnés afin de continuer à recevoir les informations communales. Mais il y a eu quelques « Couac » !!

Comment faire ?

Apparemment, le bouton de "mise à jour" était seulement proposé sur les modèles Apple (Iphone) des téléphones. Pour toutes les autres marques, il était impératif de désinstaller l'application et de retélécharger la nouvelle version de Politeia en choisissant "La Mure" dans les organismes proposés. **Nous vous invitons à faire cette manipulation si vous ne recevez plus les notifications depuis le début de l'année.**

C.C.M. – POUVOIRS DE POLICE DITE « SPECIALE »

En début d'année, les communes devaient se prononcer sur le transfert de certains pouvoirs de police dite « spéciale » du Maire au Président de la Communauté de Communes dans différents domaines : déchets, assainissement, gens du voyage, procédures de péril, sécurité des ERP... Sur ces différentes catégories de pouvoirs

de police du Maire, **seule la police administrative spéciale des déchets** a été transférée au Président de la CCM. À cet effet, la CCM est dorénavant substituée aux communes dans tous les actes relevant de ce pouvoir de police. Cela implique principalement que pour toutes les remarques et constats relatifs au dépôt des déchets **dans les moloks, seule la Communauté de Communes devient compétente** pour faire appliquer les règles d'usage et gérer les incivilités dans ce domaine.

C.C.M. Route du Terril - 38350 Susville

CHATS ERRANTS PARTENARIAT AVEC 30 MILLIONS D'AMIS



Au vu de la prolifération de chats errants sur la commune, devenue un problème de salubrité publique, il a été décidé de mener une campagne de régulation et de gestion desdits animaux. En séance du 1^{er} mars dernier, le Conseil Municipal de La Mure a acté la convention de partenariat avec la fondation « 30 Millions d'Amis » pour **la stérilisation et l'identification des chats libres sans propriétaires**. La fondation propose sa collaboration pour réaliser cette mission avec une participation financière à hauteur de 50% des coûts pour la stérilisation et le tatouage/puçage, dans le respect de la législation en vigueur. **Pour tout signalement : s'adresser au service de Police Municipale** qui sollicitera une intervention auprès de « 30 Millions d'Amis ».

Marlène Bouchet NOUVELLE DGS



Arrivée en janvier dernier, Marlène Bouchet est la nouvelle **Directrice Générale des Services de la ville de La Mure**, suite au départ en retraite de Rémy Souchon.

Originaire de Haute-Loire, diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, titulaire d'un DESS en Communication Publique (Paris – La Sorbonne) et d'un Master en Management des Administrations Publiques (Aix en Provence), Marlène Bouchet est installée sur le plateau depuis 1999 et a officié en tant que Gestionnaire du Lycée de la Matheysine de 2015 à 2019. Jusqu'en décembre 2020 elle exerçait à Grenoble en tant que Secrétaire Générale à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Ses expériences professionnelles, son sens du relationnel et sa connaissance de notre territoire, ont largement contribué en faveur de son récent recrutement au poste de D.G.S de la ville de La Mure. Marlène est maman de cinq enfants, elle aime le jardinage, la cuisine, les voyages, et voue une passion pour la littérature, plus particulièrement pour l'écriture, puisqu'elle s'inscrit régulièrement à des concours de nouvelles... des concours qu'elle remporte !! **Nous lui souhaitons la bienvenue à la tête de nos services municipaux.**

SPORT ET PATRIMOINE



Avec la fermeture des équipements couverts pour les pratiques sportives scolaires en début d'année, Marie Meral (éducatrice sportive dans les écoles primaires) a proposé d'organiser des **marches « patrimoine »**, en remplacement des séances d'éducation physique. Ces activités ont permis de mêler la marche avec la découverte des monuments de notre commune (musée, halle, beffroi, château, hôtel de ville...). C'est dans ce cadre que les élèves de CM2 de l'école des Capucins ont pu découvrir la salle du Conseil Municipal en présence du maire et d'élus mureois. Les enfants se sont montrés très attentifs, intéressés et même curieux en posant de nombreuses questions pertinentes. Le Maire a pu expliquer son rôle et celui des élus ainsi que le fonctionnement des instances municipales.

DU 10 JUILLET 2020
AU 15 FÉVRIER 2021

Naissances

Liam SADAoui, Zélia GHIRONI, Akif SERT, Clémence LAFOREST, Kalysta MIARD, Louise CHIRON, Elisabeth DUPLAY, Maëlia PATUREL, Iyad BOUMEDIENE, Yonea RAMEL, Eléna BARRACHIN, Alice MARRONFOLY, Lizzie DEVIS DUBOIS-CHABERT, Emma DEGRELLE, Shany MENDEZ, Mylann et Ehya TOURBIER, Joy ISAAC, Elyana JARRAH, Morgan GICQUAUD, Valentin FIORESE.

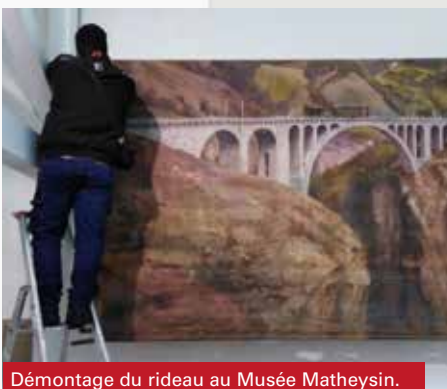
Mariages

Gilles BONNIER et Francisco SEGURA, Rayane NASRI et Feryal NACERI, David BERTOLI et Agnès PASCAL, Nicolas CAVUOTO et Catherine DUFRENE, Soufiane BENSADI et Imane OUE-RYEMCHI, Damien SECHIER et Aurélie DAVIN, Patrick LAURENS et Andrée COGNET, Christopher BENSALÉM et Cynthia DUHOUX, Jérôme PRAT et Cindy BERTINARIA, Cédric PAPEIL et Anne-Sophie OKRASA, Gilles BOULEY et Julie DORGAN, Olivier COMBOUREURE et Martine SIMON, Alain MURADOR et Brigitte JOUBERT.

Décès

Jacques TENGATTINI, Solange FAURE ép. GERMAIN, Marguerite GAILLARD, Odette GAUDE v. GRANGER, Bernadette POISSON v. SECHIER, Maurice BALME, Mireille JAUSSAUD v. BONNOIT, Jacob GUEGUCHIAN, Jean DELOMPRE, Henri MEUNIER, Serge TUSSING, Lucien MATHIEU, Jeanne MICOLET ép. PERRIN, Jean-Pierre GAY, Edith GRATAROLY v. FERRO, Thérèse ARNAUD v. GANGUET, Paulette PELLEGRIN v. PONCET, Michel LOMBARDOSZI, Jeanne-Marie BRUGEROLLES v. DEROCQUE, Madeleine CONVERT ép. ODDOS, Valentine ROTTARO v. SUAREZ, Raymond FOUR-MERLIN, Claudine LAVANCHY v. RODRIGUEZ, Michel MARZOLA, Marie FARCAT v. BIARD, Gérard TURC, Simone FAURE v. JOUBERT, Lavinia TURLONI v. FALQUE, Mélanie SEGURA v. GONZALEZ, Elisabeth MANGANI ép. BOURDOLLE, Erna HEINTZ v. TURC, André PETTELOOT, Odette BOUCHE, Odette FINET v. SIGAUD, Henri VINCENT, Georges SENEIER, Salvatore NERI, René GROS, Madeleine GARNIER v. AUDINOS, Marie NAVET v. DIDIER, Yvonne PETROSSI v. GROSSO, Pauline MAJEWSKI v. CONTRATTO, Ginette DARIER v. GUILLOT, Abdellah BENYOUN, Yolande BALLOCH ép. DEBON, Gaston CRET, Joseph GAI, Jean THOUMY, Paul BARIC, Michel PERRIN, Dino LONGOBARDI, Calogero DI PRIMA, Thomas MANGANI, Georgette EYMERY v. MILESI, Roberto TURCUTTO, Jacques WRONIKOWSKI, Maurice COSTE, Marie-Christine BALLESTEROS, Aimé BERNARDINI, Jean-Pierre VIALLET, Auguste BONTHOUX, Serge RONAT, Jacques LANFEROVA, Andrée MARQUEZ ép. PEREZ, Rosalie BATTISTEL v. JANONAT, Guy MONIN, Robert BOUSCARLE, Paulette FELIX v. BEYMOND, Yvonne BARD v. SANTALUCIA, Juliette MURE v. GOURMELEN, Nicole VIVIAN v. GRIMALDI, Jean CHUPERO, Simone POLLIN v. HUET, Henri VIGOURT, Robert VIAL, Michel BONNIOL, Reine SARTOR, Ida GIRARDI ép. VILLARD, Anna BONSIGNORE v. NERI, Josette RAVET, Georges BONNIER, Jacques DEFAITE, Raymond ARIAS-MURCIA, Jocelyne ROUX-REYMOND v. RAUCAZ, Hélène BENETTO ép. FORLIN, Stephan BOURGUIGNON, Gilbert PARAT, Rizzieri PETRELLI, Ginette ANGIARI v. MOUTIN, Calogero DI PRIMA, Marius BERT, Marthe MOUTIN-LUYAT v. MARTIN, Marie Louise GHELF v. MURADOR, Aimée BRUNIER v. CHAIX, Thérèse BARETH ép. BARET, Renée PRAT v. GRILLET, Rosa FELIX v. LABADIE, Maria BARIC v. OZZELLO, Alexandre SZYBALA, Jean MAZET, Ange JOULIÉ, Emmanuelle SEGURA v. COCHET, Emilie DELARBRE v. GACHET, Simone COTTEL ép. BODO, Manuel DA SILVA PAINCO, Gérald BOUREY, Christiane GIVRY ép. GRAND, Marthe GAILLARD v. AMARD, Gilberte MARTIN v. CAIX, Louise LAUDADIO v. CESCATO, Eugène HOFFMANN, Marthe FUZAT ép. MIGUEL, Odile LONG v. BESSONE, Marius JOUSSEAU, Jean MARTINET, Lucette MATHIEU v. GALVIN, Marcelle LOUBET v. CHAVANNE, Lucia PILATI ép. BRUN, Fernand GAUTHIER, Aimé GIROUTRU, Mireille ROUBAUD v. VEYRON, André SOUCHERE, Denise GUIGNIER v. RONAT, Mokhtar FAREH, René CORMONS, Jeanne GRAND v. BEAUME, Honorine RENZETTI v. SUSANA, Madeleine TROUSSIER v. PAULIN, Andrée REYNIER, Marie-Joséphine BOREL v. MICHON.

Restauration du rideau d'écran du cinema Déchaux



Démontage du rideau au Musée Matheysin.



Un travail de précision.

Appartenant aux collections du Musée Matheysin, cette toile de 3m30 sur 3m40 a été **peinte entre 1909 et 1913 par une main anonyme et une destination inconnue. Découverte roulée à l'arrière du Grand-Café rue du Breuil (ex café Déchaux), cette peinture a été redécoupée pour servir, pense-t-on, de rideau d'écran au premier cinéma bâti à La Mure** (un des tout premiers en Isère) par Ferdinand Déchaux.

La toile représente le projet du futur pont de la Roizonne construit de 1913 à 1925, et c'est le dernier document montrant **les couleurs d'origine du chemin de fer de La Mure** (voitures vertes et noires). Très dégradé, il était l'année dernière exposé en l'état au musée dans le cadre de l'exposition PanoraMatheysine sur les images et l'histoire du Petit Train. **Une complète restauration de ce rideau a alors été commandée** par la ville de La Mure : elle a débuté en janvier 2021

pour une durée de quatre mois. Ce travail est réalisé par la restauratrice Caroline Snyers, épaulée par des professionnels spécialisés dans ce genre de mission. Le chantier s'inscrit à la fois dans le contexte de l'année du redémarrage du Petit Train de La Mure et dans le dispositif pédagogique du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC).

Coût total de l'opération : 23 134 €

Des subventions ont été sollicitées auprès du Département (**5 000 €**), de la Région (**6 500 €**), de l'État (**6 500 €**), avec une participation des Amis du Musée (**1 000 €**) et de la C.C.M (**1 320 €** - CTEAC).

Depuis le début d'année, des classes de primaires sont venues découvrir ce travail minutieux, et des élèves ont expérimenté la restauration en nettoyant les traces du temps sur cette peinture monumentale. La restauration finie, le rideau sera réinstallé début mai au musée avec **la reconduction de l'exposition annuelle dédiée au Petit Train de la Mure.**



Dernières touches de la restauration.

WWW.LAMURE.FR